

Affaire suivie par Elise Bollier (03.86.72.43.76)

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES QUARTIERS DU LUNDI 29 MAI 2017

La Commission des quartiers s'est réunie le lundi 29 mai 2017, à 20h00, à la Maison de quartier Saint-Siméon.

ETAIENT PRESENTS :

Elus municipaux

Guy PARIS

Adjoint chargé de la Démocratie de proximité, des Quartiers et de la Citoyenneté

Représentants des habitants à la Commission des quartiers

Micheline LOUZON

Conseil de quartier Brichères

Christine POTRAT

Conseil de quartier Boussicats

Karine GUINOT

Conseil de quartier Sainte-Geneviève

Emmanuel BOQUET

Conseil de quartier St-Siméon

Jean Luc CECILE

Conseil de quartier des Rosoirs

Pascal DURVILLE

Conseil de quartier Centre-Ville

Claudine DELARUE

Conseil de quartier St-Julien/St-Amâtre

Michèle LIGNON

Conseil de quartier des Piedalloues / La Noue

Jean Pierre WILZIUS

Conseil de quartier Saint-Gervais/Brazza

Mireille VIDAL-MASSE

Conseil de quartier Conches/Clairions

ASISTAIENT EGALEMENT :

Pascal ROY

Directeur Général Adjoint / Ville d'Auxerre

Stéphane CUZON

Directeur Cadre de Vie / Ville d'Auxerre

Elise BOLLIER

Référente des Conseils de quartiers / CSS

Laure PICARD

Coordonnatrice / CSS

Mathieu EBEL

Coordonnateur / CSS

EXCUSEES :

Rita DAUBISSE

Conseillère municipale

Isabelle POIFOL-FERREIRA

Conseillère municipale

Elodie ROY

Conseillère municipale

Elisabeth GERARD-BILLEBAULT

Conseillère municipale

Malika OUNES

Conseillère municipale

ABSENT :

Représentant

Conseil de quartier Rive-Droite

Guy Paris accueille les participants et ouvre la séance.

Les Conseils de quartier ont été renouvelés début 2017. Les représentants, titulaires et suppléants, de la Commission sont, pour la quasi-totalité, nouveaux. Guy Paris invite chacun à se présenter puis, il rappelle le fonctionnement de la Commission et le rôle décisionnaire pour la réalisation, ou non, des projets proposés. Il insiste sur le fait qu'une bonne coopération avec les élus permet d'alimenter les discussions, de mieux se comprendre et d'adapter les actions à la réalité des besoins.

Il souligne le travail accompli par le Conseil de quartier Centre-Ville, à l'initiative du projet "Un jour, un déchet" qu'il juge fédérateur. Cette action a en effet été conduite sur tous les quartiers d'Auxerre et donc impliqué les 11 Conseils de quartiers.

Guy Paris réaffirme le rôle prépondérant des conseillers de quartier dans le développement et le maintien du lien social, en particulier en organisant des animations (marches, vides-greniers, fêtes, ...), temps et lieux de rencontres et d'échanges.

Projets en cours

Conseil de quartier des Piedalloues - Achat d'un bac réservoir d'eau pour le jardinage urbain

Le conseil de quartier porte, depuis maintenant plus de 8 ans, des projets liés à l'environnement :

- aménagement du parc naturel urbain,
- organisation de la "Place aux plantes", bourse aux plantes et fête du jardin,
- réflexion sur la gestion des espaces verts des allées piétonnes,
- organisation de balades botaniques.

Aujourd'hui, le conseil de quartier soutient une initiative de jardinage urbain portée par des habitants de la place du Cadran.

Il s'agit de développer des potagers dans des espaces que les jardiniers municipaux ne peuvent plus entretenir régulièrement (bacs à fleurs, certaines pelouses).

L'opération commencée en avril 2016 a permis aux habitants de s'approprier des bacs à fleurs dans lesquels ils font pousser aussi des herbes aromatiques, des légumes, des simples (plantes médicinales). A leur demande, la Communauté de l'Auxerrois a installé en mars dernier un bac à compost collectif qui est correctement et régulièrement utilisé. Un second sera d'ailleurs mis à disposition.

Il apparaît maintenant nécessaire d'installer un bac de réserve d'eau de pluie afin de soutenir le travail des jardiniers et conduire une action d'éducation sur les économies d'eau.

Cette démarche est soutenue par l'Office Auxerrois de l'Habitat qui accepte l'installation d'un récupérateur sur une gouttière de son patrimoine et propose d'en assurer la mise en place.

L'achat du bac à réserve d'eau s'élève à 260 € TTC.

Le projet est validé.

Guy Paris souligne une démarche intéressante et vertueuse dans le cadre du développement durable, en symbiose avec l'ensemble des opérations et des ateliers menés autour et avec la maison de quartier. Il précise que ce projet n'est viable qu'avec la coopération des habitants. Il doit s'inscrire dans la pérennité car il y a un investissement financier.

Conseil de quartier Saint Siméon - Achat et pose d'un banc

Lors de l'Assemblée de quartier du 30 novembre 2016, le conseil de quartier avait relayé la demande d'habitants qui sollicitaient la pose d'un banc devant le bâtiment 2 allée du Foulon, donnant sur le boulevard de Montois.

Les membres du conseil de quartiers ont évoqué ce sujet en conseil de quartier et jugé de la nécessité d'installer ce mobilier urbain pour contribuer au bien être des habitants.

L'emplacement choisi est à l'ombre d'arbres, un peu en retrait des entrées d'immeubles et offre une ouverture sur l'extérieur pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

le coût global du projet s'élève à 1 000 €.

Le projet est validé.

Guy Paris indique que, par le passé, dans d'autres allées du quartier Saint Siméon, des bancs ont été installés, puis retirés, puis remis.

Remarque qui démontre à quel point il est compliqué de satisfaire tout le monde. Il évoque aussi le phénomène d'appropriation ou d'occupation intempestive par des jeunes le soir dont les discussions et la musique pourraient occasionner des gênes pour les locataires proches.

Conseil de quartier Saint-Gervais/Brazza - Achat et pose d'un panneau d'informations

Les membres du conseil de quartier pensent que tous les habitants de leur quartier n'ont pas connaissance de leurs missions.

Ils souhaitent un affichage public pour y disposer un trombinoscope et les comptes-rendus de leurs réunions, ainsi que les informations sur les animations et activités organisées.

Le lieu propice serait aux abords du parc Roscoff, site très fréquenté et passant.

Le coût du projet, achat et installation, s'élève à 850 €.

Le projet est validé.

Guy Paris rappelle que de nombreuses vitrines ont été posées à la demande des conseils de quartier qui ont adopté ce moyen pour véhiculer l'information. Il insiste sur l'utilité de les alimenter, de les mettre à jour et de les nettoyer.

Projet d'équipement sportif extérieur

Ce projet est à l'étude depuis plusieurs années. Guy Paris en rappelle les prémices : invités par la ville de Nevers en 2013, les membres des onze conseils de quartier d'Auxerre avaient visité un espace implanté d'agrès de musculation et de détente extérieur, en libre accès. Cet aménagement avait suscité un vif intérêt et une envie de réalisation sur la ville d'Auxerre.

Il convenait de créer un espace de fitness extérieur à disposition de tous publics, pour encourager la pratique du sport de façon autonome, gratuite et ludique.

Il convenait aussi de retenir un site visible, passant, promenant.

Chaque conseil de quartier a délégué un membre pour composer une commission qui a travaillé tant sur le lieu d'implantation que sur le choix des agrès.

Plusieurs sites ont retenu l'attention :

Le parc Roscoff

Ce lieu fait l'objet d'un projet de réaménagement du port et des rives.

L'Arborétum

Trop de contraintes techniques et ce lieu est davantage dédié à la détente.

L'O.C.K.A.

Cet espace libre est utilisé par le Club lors des rencontres.

Après réflexion et étude de tous les lieux potentiels pouvant accueillir ces aménagements, le choix s'est porté sur l'espace inoccupé derrière le terrain de football synthétique au Stade Auxerrois, lieu déjà dédié à la pratique sportive de loisirs, amateur ou professionnelle.

Cet espace regroupe un maximum d'avantages :

- des accès faciles par le Stade Auxerrois et par l'allée centrale de l'Arbre Sec (portillon direct),
- une forte fréquentation de ces sites,
- la mixité (culture, génération, auxerrois, extérieurs),
- le stationnement rue de Preuilley et/ou ex-maison de l'Eau
- des espaces libres pour les enfants,
- la facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- le bénéfice des infrastructures, dont l'éclairage.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en commission des quartiers du 4 avril 2016. La commission a validé l'achat des agrès pour un montant de 25 000 €.

Toutefois, en 2016, l'achat n'a pu être finalisé. La somme allouée a alors été reportée sur le projet d'aménagement du square Jacques Amyot initialement prévu en deux tranches, l'une en 2016 l'autre en 2017, et finalement réalisé fin 2016.

Aujourd'hui, prenant en compte tous les travaux de terrassement, de structures et de revêtement, la fourniture et pose des agrès, dont trois spécifiques aux personnes à mobilité réduite, aux travaux de plantation et d'engazonnement, à la fourniture et pose de mobilier urbain (bancs/corbeilles), le coût de l'opération se monte à **62 000 €**.

Comme il n'y a pas, pour l'instant, d'autres gros projets à financer, il apparaît opportun de se positionner favorablement pour celui-ci.

Question : ce projet a financièrement triplé. Pouvez-vous nous en donner les raisons ?

Stéphane Cuzon explique que la première estimation ne concernait que l'achat des agrès sans prendre en compte les autres postes énumérés ci-dessus. Il informe aussi de l'obligation de respecter des normes de sécurité de traitement des sols, spécifiques à la pratique sur les appareils dédiés à tous publics pour compenser d'éventuelles chutes (sol amorti).

Question : quelle communication sur l'emplacement et sur la pratique ?

Stéphane Cuzon indique qu'il y aura un fléchage depuis la place Achille Ribain et aux entrées du Stade Auxerrois. Chaque agrès sera doté d'un panneau d'explications d'utilisation muni également d'un flash code qui conseillera sur la meilleure pratique.

Question : où sont, ou seront, implantés le point d'eau et les toilettes ?

L'un et l'autre sont à disposition sur la place Achille Ribain à quelques dizaines de mètres.

Les membres de la commission des quartiers sont invités à se prononcer sur la prise en charge de cette somme sur l'enveloppe affectée aux Conseils de quartier.

Le projet est validé.

La somme totale engagée pour l'ensemble de ces projets validés est de **64 110 €**.

Les conseils de quartiers sont invités à travailler sur d'autres dossiers pouvant être financés à hauteur de **15 890 €**.

Informations diverses

Sujet abordé : Plan Local d'Urbanisme

En avant première, Guy Paris a invité les membres des conseils de quartier à une réunion sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il les remercie d'être venus nombreux. Le plan fait l'objet d'une délibération présentée au prochain Conseil Municipal du 8 juin 2017 pour une mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Il indique que si les membres d'un conseil de quartier en éprouvent le besoin, Pierre Guilbaud viendra en réunion de conseil réexpliquer ou détailler des points particuliers.

Il est, en effet, important que les conseillers de quartier possèdent les bons éléments et puissent être relais auprès des habitants.

Sujet abordé : Stationnement

Au 1^{er} janvier 2018, la Ville met en place un Forfait Post Stationnement. Ce principe consiste à ne plus amender le défaut de paiement et le dépassement de la durée de stationnement mais à adresser une facture d'occupation du domaine public ; le montant est alors calculé en fonction de l'infraction ou du temps de dépassement.

La règle de stationnement à Auxerre est le stationnement alterné sauf indication spécifique. A part matérialisation, le stationnement sur les trottoirs est INTERDIT. Il faut garder à l'esprit que si la route est aux véhicules, les trottoirs sont aux piétons qui doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

D'autre part, il n'est pas tolérable que des voitures soient garées de façon à gêner, voire interdire, l'accès des services de secours. Ces faits sont relevés aujourd'hui dans certains quartiers. Guy Paris demande aux services compétents d'intervenir.

Une étude est menée sur le centre ville pour aménager davantage de "zones de rencontres" où la priorité est donnée aux piétons, sans interdire le passage des véhicules. Cela a des conséquences car il faut retirer des potelets, des barrières qui empêchaient le stationnement qui sera toujours interdit mais plus matérialisé. Les automobilistes ne doivent pas réinvestir les lieux, il faudra donc de l'information et faire preuve de discipline.

Sujet abordé : Manifestations à venir

Vendredi 30 juin 2017 Quartier des Brichères
10ème Anniversaire de la démolition des Tours

Samedi 23 septembre 2017 Quartier Sainte Geneviève
Inauguration de la Maison de quartier et Fête du quartier

Les membres des conseils de quartier sont invités à participer à ces événements.

Sujet abordé : Plan Vigipirate

Toutes les écoles maternelles et primaires sont dotées de potelets ou de barrières, fixes ou non, dans le cadre du plan Vigipirate. Ces mobiliers urbains doivent empêcher l'intrusion de "voiture bélier". Cela ne permet plus le stationnement pour déposer ou prendre les enfants d'où, effectivement, un engorgement de véhicules aux entrées/sorties des classes.

Sujet abordé : Jardins partagés à Saint Siméon

Stéphane Cuzon informe que les 17 parcelles consacrées à la culture sont attribuées. Une étude est en cours sur la possibilité d'aménager d'autres endroits en fonction de la demande.

La séance est levée à 21h20.

Le Président délégué de la Commission des quartiers,

Guy PARIS.